

Burundi : Le débat continue sur un 3ème mandat de Nkurunziza

@rib News, 02/08/2014 LA LIMITATION CONSTITUTIONNELLE DU NOMBRE DE MANDATS PRESIDENTIELS EST PRECISE ET SON APPLICATION RELEVE DU DEVOIR CONSTITUTIONNEL DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE. Par Me Pacelli Ndikumana Introduction La publication dâ€™une analyse juridique concernant la limitation constitutionnelle du nombre de mandats présidentiels et la conclusion que son auteur, le chargé de cours Stef Vandeginste tire de celle-ci selon laquelle la constitution burundaise serait une coquille vide, nous a poussés à produire une différente analyse et à relever les lacunes juridiques que présente son étude. Lire lâ€™intégrant de lâ€™analyse